

SEANCE DU JEUDI 08 MAI 2014

Présents : M. ELSÉN, Président,
MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.
MM. ARNAUTS, AYDIN, BEN AGHOUR, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS,
Mmes DUMOULIN, FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, M. MESTREZ,
Mmes MONVILLE, OZER, M. RENARD, Mmes RENIER, TARGNION, MM. VAN DE
WAUWER, VOISIN et WYDOOGHE, Membres.
M. SIMONIS, Chef de corps.
M. BOULANGER, Secrétaire f.f.
[Décision n°0023]

LA SEANCE A HUIS CLOS EST OUVERTE A 20 HEURES 15.

LA SEANCE A HUIS CLOS EST SUSPENDUE A 20 HEURES 20.

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée entend Monsieur le Président excuser Madame DUMOULIN, M.M. AYDIN, BEN ACHOUR et VAN DE WAUWER.

Présents : M. ELSÉN, Président,
MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.
MM. ARNAUTS, AYDIN, BEN ACHOUR, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS,
Mmes DUMOULIN, FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, M. MESTREZ,
Mmes MONVILLE, OZER, M. RENARD, Mmes RENIER, TARGNION, MM. VAN DE
WAUWER, VOISIN et WYDOOGHE, Membres.
M. SIMONIS, Chef de corps.
M. CHAPELLE, Comptable spécial.
M. BOULANGER, Secrétaire f.f.
[Décisions n°0024 à 0025]

LA SEANCE PUBLIQUE EST REPRIS IMMEDIATEMENT.

0024 Procès-verbaux des résolutions prises au cours des séances du Conseil de Police du jeudi 20 février 2014 et 03 avril 2014 - Approbation

A l'unanimité des membres présents ;

APPROUVE

les procès-verbaux des résolutions prises au cours des séances du Conseil de Police du jeudi 20 février 2014 et du jeudi 3 avril 2014.

0025 Compte 2013 - Approbation

Entendue l'intervention de M. Mestrez demandant des explications sur l'augmentation des dépenses de dettes à hauteur de 12% ;

Entendue la réponse de M. le Comptable spécial expliquant qu'il s'agit de charge de dette tout à fait normales, que ce sont les charges du passé;

Entendu M. le Bourgmestre Ylieff soulignant que le compte affiche un mali de près de 64.000€, que les dépenses en personnels sont maîtrisées grâce au travail du Colège et du Chef de corps, qu'il reste cependant un déficit important en nombre de membre de personnel, qu'il sera dès lors nécessaire que le budget 2015 proposent des recettes en augmentation pour permettre que la sécurité soit assurée, que la Commune de Dison le fera, espérant que les deux autres communes le feront également ;

Entendu le Président soulignant que c'est M. Ylieff qui propose une augmentation ;

Entendu M. le Bourgmestre Ylieff proposant la recherche de technique simple, comme par exemple le fait que les communes avance le paiement de leur contribution mensuelle d'un mois, ce qui permet d'éviter d'emprunter aux banques ;

Entendu la réponse du Président rappelant que ceci sera l'objet de débats en Collège de Police et dans les trois communes;

A l'unanimité des membres présents ;

ARRETE

provisoirement les comptes de la police locale pour l'exercice 2013 comme suit :

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	19.395.709,62	437.917,36	19.833.626,98
- Non-Valeurs	0,00	0,00	0,00
= Droits constatés net	19.395.709,62	437.917,36	19.833.626,98
- Engagements	19.459.600,83	252.236,89	19.711.837,72
= Résultat budgétaire de l'exercice	-63.891,21	185.680,47	121.789,26
Droits constatés	19.395.709,62	437.917,36	19.833.626,98
- Non-Valeurs	0,00	0,00	0,00
= Droits constatés net	19.395.709,62	437.917,36	19.833.626,98
- Imputations	19.382.712,30	218.168,09	19.600.880,39
= Résultat comptable de l'exercice	19.997,32	219.749,27	232.746,59
Engagements	19.459.600,83	252.236,89	19.711.837,72
- Imputations	19.382.712,30	218.168,09	19.600.880,39
= Engagements à reporter de l'exercice	76.888,53	34.068,80	110.957,33

ORDONNE

qu'ils soient, après publication, transmis au Gouverneur de la Province de Liège, et au Ministre de l'Intérieur, pour être arrêtés définitivement.

Présents : M. ELSSEN, Président,
MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.
MM. ARNAUTS, AYDIN, BEN ACHOUR, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS,
Mmes DUMOULIN, FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, M. MESTREZ,
Mmes MONVILLE, OZER, M. RENARD, Mmes RENIER, TARGNION, MM. VAN DE
WAUWER, VOISIN et WYDOOGHE, Membres.
M. SIMONIS, Chef de corps.
M. BOULANGER, Secrétaire f.f.
[Décisions n°0026 à 0037]

0026 Personnel - Mobilité - Phase 2014/02 - Ouverture d'emplois

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- de déclarer vacants pour la mobilité:
 - 3 emplois d'Inspecteur dans le cadre opérationnel :
 - o 1 emplois spécialisés d'Inspecteur Maître-chien ;
 - o 2 emploi d'Inspecteur enquêteur.
- de fixer les modalités de sélection de ces emplois comme ci-après :

INP :la tenue d'une interview avec les différents candidats par le Chef de corps (ou l'officier ou membre du personnel de niveau A auquel ressortit l'emploi vacant) et l'organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude.

- de laisser la fixation de la date ultime d'introduction des candidatures et de la date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit intervenir à la Direction de la Mobilité et de la Gestion du personnel (DGS/DSP) de la Police fédérale, selon son organisation de la procédure.

0027 Personnel - Conservation de la qualité OPJ/APR - Décision

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- de ratifier la décision prise par la ZP Vesdre à savoir que pour la mobilité 2014/01, les candidats à un emploi d'inspecteur de police dans un service d'enquête local maintiennent ou recouvrent leur qualité d'OPJ/APR, pour autant qu'ils répondent aux conditions reprises dans le statut.
- de décider que pour les prochaines mobilités, les candidats à un emploi d'inspecteur de police dans un service d'enquête local qui répondent aux conditions, maintiennent ou recouvrent leur qualité d'OPJ/APR

- de décider que pour les mobilités ayant eu lieu avant le 10 janvier 2014, les membres du personnel de la ZP Vesdre concernés gardent leur qualité d'OPJ/APR ou la récupèrent s'ils ont été, d'une manière ininterrompue, affectés dans des services de recherche locaux ou fédéraux.

0028 Véhicules - Achat d'un véhicule léger - Détermination du mode de passation du marché

A l'unanimité des membres présents;

DECIDE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 10.164,90 EUR - ayant pour objet l'achat d'une Toyota Yaris.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via le marché ouvert conclu par la Police Fédérale au bénéfice des Zones de Police locale (marché DSA 2012 R3 692 - Lot 5A).

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après: Budget extraordinaire 2014 - Allocation n°330/743-52 « Achat de véhicules ».

0029 Véhicules - Achat de trois véhicules légers - Détermination du mode de passation du marché

A l'unanimité des membres présents;

DECIDE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 30.494,70 EUR - ayant pour objet l'achat de trois Toyota Yaris.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via le marché ouvert conclu par la Police Fédérale au bénéfice des Zones de Police locale (marché DSA 2012 R3 692 - Lot 5A).

Article 3:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 4.958,68 EUR - ayant pour objet l'aménagement des véhicules.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 4:

Le marché dont il est question à l'article 3 sera passé dans le cadre du Protocole d'appui logistique conclu entre la Zone de Police Vesdre et la Police fédérale.

Article 5:

Les marchés dont il est question aux articles 1er et 3 seront financés comme il est dit ci-après: Budget extraordinaire 2014 - Allocation n°330/743-52 « Achat de véhicules ».

0030 Véhicules - Déclassement d'un véhicule

A l'unanimité des membres présents;

DECIDE

1. De procéder au déclassement du véhicule ci-dessous en le retirant de l'inventaire patrimonial de la Zone Vesdre :

Marque et type	Année	Numéro de châssis	Valeur estimée (Euros)
PEUGEOT 307	2004	VF33H9HZC83914093(01)	850 Euros

2. De procéder à la vente du véhicule par procédure négociée en faisant appel au service du cabinet d'expertise Somja-Dubois ;

3. De permettre au Chef de Corps de confirmer directement la vente au Cabinet Somja-Dubois, la validité des offres reçues étant limitée et indépendante du calendrier zonal Collège-Conseil.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 20 HEURES 30.

LA SEANCE A HUIS CLOS EST REPRIS IMMEDIATEMENT.

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 21 HEURES 30.

PAR LE CONSEIL DE POLICE :

Le Secrétaire f.f.,

Le Président,

Pierre-Paul BOULANGER

Marc ELSEN